

Publié le 16 janvier 2018

Artée mise sur le tiers financement pour booster la rénovation énergétique

Pour aider les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation énergétique de l'habitat, la Sem Artée propose un accompagnement global, technique, administratif mais aussi financier via son nouveau dispositif de tiers-financement. De quoi passer ce chantier à une autre échelle.



Les travaux de rénovation énergétique, souvent onéreux pour les particuliers, se limitent du coup la plupart du temps au strict minimum. « *Nous leur proposons donc une opération globale qui leur permettra au final un vrai gain sur leur facture* », explique David Dieumegard, directeur général d'**Artée** (Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie). La Sem, qui rayonne sur toute la Nouvelle-Aquitaine, accompagne les **propriétaires privés** et veut parvenir à la massification des projets de **rénovation énergétique**.

Pour permettre à certains de franchir le pas, Artée a mis en place un **service de conseil** sécurisant l'ensemble de la rénovation, doublé d'une offre de service innovante qu'est le tiers-financement. De

quoi s'agit-il ? Ce levier de financement, institué par la loi de transition énergétique de 2015, s'obtient auprès de l'APCR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui est adossé à la Banque de France.

« Il s'agit d'un process novateur mais assez complexe à obtenir, reconnaît le directeur général d'Artée. À ce jour, nous sommes juste 3 à posséder l'agrément ». Ce dispositif a pour ambition de créer un déclic chez les particuliers. « Il permet de toucher tous les publics, y compris les plus modestes, précise-t-il. Une fois les travaux effectués, l'habitat gagnera en confort et le patrimoine sera valorisé ».

Objectif de 40% d'économies d'énergie

Pour monter son dispositif, Artée est sur le point d'obtenir un prêt de 43 millions d'euros de la **Banque européenne d'investissement**. Avec une montée en charge progressive de l'activité, ce montage devrait permettre de distribuer sur 5 ans 2200 offres de tiers financement. Le gain énergétique global est très important. Sur 10 ans, Artée mise sur l'accompagnement de 10 000 rénovations par an soit 245 millions d'euros annuels de chiffre d'affaires pour les entreprises.

La Sem se positionne comme un tiers de confiance, « neutre et professionnel ». En pratique, un conseiller rénovation monte un plan de financement détaillant les investissements nécessaires, qui sont corrélés aux économies d'énergie réalisées, afin de rendre le coût des travaux le plus neutre possible. L'objectif visé est d'atteindre au moins **40% d'économies d'énergie**.

La Sem mise sur une montée en puissance rapide du dispositif, grâce notamment à une sensibilisation de tous les acteurs. Elle estime l'effet de levier sur les travaux générés pour les entreprises du bâtiment et l'emploi local à 58 millions d'euros.

Par Hervé LE DAIN